ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 15

présenté par

M. Lesterlin, Mme Faure, M. Juanico, M. Deguilhem, Mme Langlade, Mme Fourneyron, M. Rogemont, M. Pérat, M. Michel Ménard, M. Sirugue, M. Marsac, M. Boisserie, M. Charasse, Mme Delaunay, M. Delcourt, M. Dufau, M. Glavany, M. Nauche, M. Plisson, Mme Quéré, M. Raimbourg, M. Vaillant, M. Viollet et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« Un cahier des charges type de ces missions est fixé par décret. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création d'un cahier des charges permettrait de clarifier le périmètre des missions susceptibles d'être proposées aux volontaires dans le cadre du service civique, évitant ainsi une dérive vers des missions non intéressantes ou non valorisantes et pouvant s'apparenter à des sous-emplois.